

L'Initiative de Batumi pour une économie verte (initiative BIG-E) Actions par le Luxembourg

Pays : Luxembourg

Intitulé de l'action :

Pacte Climat Etat – Communes

Domaine d'intervention 4 : Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation durables

Description de l'action : Le Pacte Climat Etat Communes

- renforce le rôle exemplaire des communes dans la politique climatique « Global denken – Lokal Handeln »
- a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique sur les territoires communaux (infrastructures communales et ménages) et
- stimule des investissements locaux et régionaux, des activités économiques et le marché de l'emploi

Il permettra aux communes :

- de structurer leur politique climatique et énergétique en instaurant un système de gestion de qualité dans les domaines de la politique énergétique et de la protection du climat
- d'évaluer systématiquement les efforts entrepris par une évaluation continue et une certification
- de réaliser un « management énergétique » des infrastructures communales
- de stimuler les activités économiques locales et régionales
- de réduire les coûts énergétiques

Les avantages pour les ménages et les citoyens :

- Élargissement de l'offre communale relative à la sensibilisation, l'information et au conseil de base
- Soutien renforcé par la commune dans le développement d'un mode de vie durable
- Participation active dans l'équipe climat
- Réduction des coûts énergétiques en recourant aux services offerts par les communes dans le cadre du pacte climat
- Création d'emplois et stimulation des activités locales et régionales
- Contribution à l'amélioration de la qualité de vie et de l'habitat

Au stade actuel 101 communes sur les 105 du pays ont adhéré au pacte.

Les différentes actions du pacte climat découlent du catalogue de 79 mesures qui orientent les communes vers une politique durable dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la mobilité.

Le soutien financier

Après la signature du pacte climat, les communes reçoivent différents types de subventions et sont certifiées « European Energy Award® » selon leur degré d'adhésion et de réalisation des mesures susvisées.

Calendrier/objectifs d'étape, le cas échéant : lancé en 2012 par une loi spécifique et censé durer jusqu'en 2020

Type d'action : Instruments juridiques, réglementaires et politiques

Secteurs économiques : Villes

Instruments de référence et sources, le cas échéant : --

Retombées positives et incidences attendues : par le biais de l'adhésion des communes au Pacte Climat les citoyens sont également ciblés ; approche inclusive avec les acteurs locaux par l'entremise de l'équipe climat locale

Objectifs de développement durable à la réalisation desquels l'action pourrait contribuer : 13

Mise en œuvre de recommandations issues des études de la performance environnementale, le cas échéant : —

Indicateurs objectivement vérifiables, le cas échéant : bilan de réduction CO², nombre de communes adhérentes

Partenaire(s) : Communes et citoyens

Point de contact :

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Département de l'environnement

L-2918 Luxembourg

Tél. : +352 2478 6824

Web <http://www.pacteclimat.lu/fr>

departement.environnement@mev.etat.lu